
Métallurgie (industries)
Loire et arrondissement d'Yssingeaux

IDCC 1578

Convention collective du 19 février 1990

[Étendue par arrêté du 7 novembre 1990, JO 16 novembre 1990 et élargie au département de la Lozère
par arrêté du 4 février 1992, JO 15 février 1992]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

